

## Plan de protection COVID

### Cross Farvagny du 23 janvier 2022

Le plan de protection suivant présente les mesures prises par le club athlétique du Gibloux Farvagny durant le Cross 2022 afin de garantir le respect des directives sanitaires en vigueur et d'empêcher la propagation du coronavirus durant la manifestation.

### Mesures d'accès à la manifestation

1. La manifestation du Cross de Farvagny 2022 est divisée en deux parties. La première se déroulera le matin de 8h à 12h. Il s'agit des courses réservées aux enfants. La deuxième partie se déroule de 13h à 16h et est réservée aux courses adultes.
2. Chacune des parties (courses enfants/courses adultes) ne comporte pas plus de 300 personnes présentes sur la manifestation. **L'accès extérieur** à la manifestation est donc ouvert à tout le monde sans réserve de certificats sanitaires.
3. L'accès intérieur est réglementé comme suite :
  - a. L'accès aux toilettes est possible sans certificat COVID mais le port du masque est obligatoire.
  - b. L'accès aux vestiaires et aux douches se fait **avec le certificat COVID 2G (vacciné ou guérie)**.
  - c. L'accès au stand de nourriture (take-away) est possible sans certificat COVID mais le port du masque est obligatoire et les mesures de distanciations dans la file sont appliquées. **Si** des tables intérieures sont installées pour se restaurer, l'accès est limité aux personnes avec **le certificat COVID 2G (vacciné ou guérie)**
4. L'accès aux vestiaires avec certificat COVID est contrôlé à l'entrée du bâtiment (covid check et pièce d'identité) et un bracelet est remis aux personnes disposant d'un certificat. Le contrôle d'accès aux tables intérieures pour la restauration se fait au stand nourriture (covid check et pièce d'identité).
5. Pour les personnes de moins de 16 ans, l'accès intérieur est autorisé sans certificat COVID.

### Mesures d'hygiène

1. Mise à disposition de toilettes à l'intérieur du bâtiment avec possibilité aux visiteurs de se laver les mains au savon.
2. Mise à disposition de distributeurs de désinfectants dans les toilettes, l'entrée des bâtiments et au stand de nourriture.
3. Les surfaces de contact (lavabos et poignées de portes) sont désinfectées régulièrement.

4. Les poubelles sont en nombre suffisant afin de garantir l'élimination des déchets de manière efficace. Elles sont présentes aux toilettes, aux vestiaires, dans les zones de passage à l'extérieur et au stand de nourriture.

## Mesures garantissant le port du masque

1. L'accès aux toilettes intérieures et au stand de nourriture (take-away) se fait avec le port du masque. Des affiches de rappel sont installées aux entrées.
2. Les athlètes qui utilisent les vestiaires doivent porter le masque. Des affiches de rappel sont installées sur les portes.
3. Le personnel travaillant à l'intérieur doit impérativement porter le masque.

## Mesures permettant le maintien des distances

1. La distance à respecter entre les personnes dans les files d'attentes est de 1,5 mètre au minimum. Des marquages au sol garantissent le respect des distances.

## Collecte de données

1. Dans le cadre de la course en extérieur, où le port du masque n'est pas possible, la collecte des données est réalisée par le biais de l'inscription des athlètes.
2. Les informations suivantes sont collectées :
  - a. Nom et prénom
  - b. Domicile
  - c. Numéro de téléphone

## Personnes responsables

1. Le Club Athlétique du Gibloux Farvagny est responsable de la manifestation du Cross 2022 et de la mise en œuvre du plan de protection. Les responsabilités sont déléguées aux personnes suivantes :
  - a. Olivier Glannaz en tant que président du club athlétique.
  - b. Olivier Chofflon en tant que coordinateur du Cross 2022.
  - c. Antoine Magnin en tant qu'auteur du plan de protection et responsable logistique intérieur du Cross 2022.

## Documents

- [Ordonnance COVID-19 situation particulière \(Etat au 20 décembre 2021\)](#)
- [Ordonnance 3 COVID-19 \(Etat au 1er janvier 2022\)](#)